AGIR POUR
LA PRÉVENTION
DES CHAPELAINS

Démarches Plan Local de Santé et Ville Amie des Aînés

RAPPORT DE
DIAGNOSTIC ET
PLAN D'ACTION 2025

SOMMAIRE

Éditorial 4

Cadrage 5

Méthodologie (démarche participative) 6-7

Actions thématiques :

- Cadre de vie 9-13
- Modes et habitudes de vie 14-25
- Promotion, prévention de la santé et accès aux soins 26-37
- Information et communication 38-41
- Participation citoyenne 42-44
- Partenariat 45

ÉDITORIAL

Si la santé est une compétence de l'État, elle n'en demeure pas moins une préoccupation des collectivités territoriales. Au cours de ces dernières décennies, elles se sont engagées au plus près des habitants pour répondre à leurs besoins en matière d'éducation, d'urbanisme, de logement, d'aménagement du territoire...
La santé est un sujet transverse à tous domaines, pour tous les habitants de la commune, quel que soit leur âge.

La Ville de La Chapelle-sur-Erdre s'est engagée dans une démarche participative autour d'un "Plan Local de Santé" et d'une "Ville Amie des Aînés". Par ce engagement, la Ville s'inscrit dans une politique volontariste de promotion et de prévention de la santé, en complémentarité des actions portées par l'État.

En tenant compte à la fois de l'environnement urbain et l'environnement social des habitants, la Ville souhaite répondre aux enjeux de la longévité. La "Ville Amie des Aînés", démarche créée par l'OMS en 2006 permet de sortir d'une politique de l'âge pour en faire une politique dynamique, transversale et participative qui irrigue toutes les politiques publiques.

L'enjeu pour la Ville est de réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé en agissant sur les déterminants de santé (l'environnement physique, le soutien social, l'éducation...), tout en prenant en compte le vieillissement de la population.

Dans son plan d'action, la Ville de La Chapelle-sur-Erdre réaffirme sa volonté d'agir en faveur de tous les habitants, avec une attention particulière envers les publics les plus vulnérables.

Ce document est le fruit d'un travail collaboratif avec les habitants, les partenaires locaux et les services de la Ville et présente les actions prioritaires retenues pour les trois années à venir.

La Ville de La Chapelle-sur-Erdre remercie toutes les personnes qui ont contribué aux deux démarches participatives "Plan Local de Santé" et "Ville Amie des Aînés" : les habitants pour leur intérêt, leur implication ; les partenaires locaux pour leur mobilisation, leur contribution et les services de la Ville pour leur disponibilité et le travail en transversalité qui a permis de nourrir les projets en cours et à venir.

Laurent GODET,
Maire

CADRAGE

Démarche “Ville Amie des Aînés”

Enjeu :
Prévenir le vieillissement de la population, quel que soit l’âge

Objectif :
Adapter la ville au vieillissement de la population – environnement urbain, social et prévention santé

Démarche “Plan Local de Santé”

Enjeu :
Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé

Objectif :
Développer et garantir l'efficacité des actions de prévention et de promotion de la santé sur la commune

Une adhésion au Réseau Francophone Ville Amie des Aînés (RFVAA) pour répondre aux enjeux du vieillissement des Chapelains

En adhérant au RFVAA, l’objectif est d’aider les villes, dans leur projection à s’adapter au vieillissement de la population en tenant compte à la fois de l’environnement urbain (bâtiments espaces extérieurs, habitat et mobilités) et l’environnement social de la personne âgée (autonomie, services et soins, lien social-solidarité, culture loisirs et sport, participation citoyenne, information et communication).

Une volonté politique de répondre aux besoins des chapelains en matière de prévention et d’accès aux soins

L’équipe municipale a souhaité, par la mise en place de cette démarche inscrire dans sa feuille de route politique un projet local de santé à destination de la population.
En se basant sur ses compétences communales, la Ville de La Chapelle-sur-Erdre veut valoriser les actions déjà engagées sur le territoire et développer de nouvelles réponses permettant d’agir efficacement sur les déterminants de santé.

MÉTHODOLOGIE

La même méthodologie a été déployée pour ces deux démarches, avec un déroulement en deux étapes principales :

- l'élaboration d'un diagnostic de territoire
- la déclinaison des propositions d'actions en un plan d'action

La phase de diagnostic, réalisée avec différentes participations citoyennes a permis d'identifier les besoins et les attentes des habitants et de repérer les ressources du territoire pour y répondre.

AUDIT PARTICIPATIF : PARTICIPATION DES HABITANTS

Novembre 2022 : Questionnaire "*Ma santé dans ma ville*"

- 353 répondants chapelains
- Trois grandes thématiques abordées : promotion, prévention de la santé et accès aux soins

Octobre 2023 : Tables rondes habitants

- Deux ateliers - 53 personnes présentes
- Huit thématiques traitées : habitat, transports-mobilité, bâtiments-espaces extérieurs, autonomie services et soins, lien social-solidarité, culture-loisirs, participation citoyenne-emploi, information-communication

Concertation avec les résidents des EHPAD

- Deux ateliers avec les résidents de Bel Air : vingt résidents, six thématiques abordées
- Un atelier avec les résidents du Ploreau : onze résidents, cinq thématiques abordées et une déambulation autour de la résidence

Questionnaire destiné aux personnes isolées

- Seize participations de personnes isolées à domicile (accompagnement au remplissage par des professionnels : services d'aide à domicile, travailleurs sociaux et bénévoles du réseau du Centre Communal d'Action Sociale)

AUDIT TECHNIQUE : PARTICIPATION DES PROFESSIONNELS

Objectif : conforter les constats issus des premières données du portrait de territoire (ensemble de données socio-démographiques) et réfléchir sur des pistes d'action potentielles.

Juin 2023 : 1 journée de travail

- 43 professionnels présents

Trois axes abordés :

- Autonomie et Services : accès aux services et établissements médico-sociaux, habitat et mobilité
- Prévention-promotion de la santé et accès aux soins : aide aux aidants, cadre de vie, droits de la santé, accès aux soins
- Lien social et Solidarités : accès aux offres culturelles, sportives et de loisirs

THÉMATIQUES

1.

CADRE DE VIE

2.

MODES ET HABITUDES DE VIE

3.

PRÉVENTION, PROMOTION DE LA SANTÉ ET ACCÈS AUX SOINS

4.

INFORMATION ET COMMUNICATION

5.

PARTICIPATION CITOYENNE

6.

PARTENARIAT

1. CADRE DE VIE

Contexte

Le cadre de vie désigne l'environnement dans lequel évoluent les individus au quotidien. Il inclut à la fois les aspects physiques (logement, espaces publics, équipements..), sociaux (relations de voisinage, sécurité) et environnementaux (qualité de l'air et de l'eau, bruit…). Il joue un rôle essentiel dans l'équilibre et le bien-être des habitants. Travailler sur l'amélioration du cadre de vie, c'est agir sur l'état de santé, le lien social, l'estime de soi, ainsi que la participation des habitants à la vie de la cité.

Depuis 2009, la Ville s'est engagée dans une politique volontariste en matière de handicap, d'accessibilité et de mobilité. Elle a pour ambition de favoriser l'accès aux espaces et équipements publics à tous les Chapelains, quels que soient leur âge et leur situation. La mise en accessibilité des espaces publics est réalisée par le pôle de proximité Erdre et Cens (service de Nantes Métropole) pour l'aménagement de la voirie. L'entretien des espaces verts est effectué par le service environnement de la Ville.

La Ville est également attentive à ce que les Chapelains puissent accéder à un logement décent et adapté à leurs besoins. Une réflexion autour de la ville de demain a été engagée et a permis la réalisation d'une charte à destination des promoteurs et des bailleurs "Construire la Ville de demain". Cette charte sera un outil d'aide à la conception des nouveaux projets.

- Un vendredi matin, sur le marché de La Chapelle-sur-Erdre -

1.1 Espaces publics : aménagement de lieux ressources

La Ville de La Chapelle-sur-Erdre est agréable, calme, en pleine extension, tout en étant à taille humaine. « *Une ville à la campagne et à proximité de la métropole* ; *il y fait bon vivre* ». Le cadre de vie et l'environnement sont agréables : les bords de l'Erdre, les balades possibles sur différents sentiers, le bourg de la ville. La diversité des commerces et des services est appréciée ainsi que les équipements municipaux : La Coutancière, l'espace culturel Capellia, les équipements scolaires, le marché le vendredi matin. Pour profiter pleinement de ces espaces, il semble nécessaire de poursuivre le travail engagé sur la mise en accessibilité des espaces publics (sentiers touristiques, trottoirs, stationnement, installation de mobiliers urbains : bancs, corbeilles…), développer les services de proximité et les animations dans certains quartiers.

Objectif : Renforcer la mise en accessibilité de l'espace public et créer des lieux ressources pour les habitants

1 **Aménager des espaces en extérieur pour se poser, se retrouver et réaliser des activités de lien social**

Réaliser une étude de faisabilité en concertation avec les services de Nantes Métropole pour la création d'espaces ressources : installation d'îlots de fraîcheur, tables de pique nique, points d'eau, sanitaires, stationnements accessibles

2 **Aménager un parcours santé en centre-ville**

Réaliser une étude de faisabilité d'un parcours santé en centre-ville et lancer la démarche d'installation en concertation avec les services de Nantes Métropole et les habitants

3 **Promouvoir les espaces qui favorisent la bonne santé**

Mise à jour des supports de communication mentionnant les espaces publics accessibles (site internet de la Ville, réseaux sociaux…)

1.2 Mobilité : une politique volontariste pour avoir le choix de sa mobilité

De nombreux modes de transport sont utilisés par les Chapelains : voiture individuelle, vélo, transports en commun…
Les moyens de transport en commun sont variés, diversifiés (tram-train, ligne 86 et 96), mais ne permettent pas aux habitants des zones rurales de s'en saisir facilement.
Les transports à la demande (Proxitan, auto-solidaire, Taxi…) sont diversifiés et connus, mais il est difficile de trouver le bon transport à la demande répondant à son besoin.
De plus, d'autres dispositifs de transport facilitant la mobilité des habitants existent comme le minibus municipal et le chèque "Sortir + ", mais sont moins identifiés et sont accessibles sous condition d'éligibilité.
Pour encourager la pratique du vélo et d'autres mobilités douces, des travaux d'aménagement des pistes cyclables sont par ailleurs engagés par la Ville.

Objectif : Renforcer la mise en accessibilité de l'espace public pour favoriser les mobilités

- Favoriser l'accessibilité des transports pour garantir l'intermodalité
- Sensibiliser les habitants sur le projet d'aménagement du centre ville
- Sensibiliser les habitants sur l'ensemble des modes de transports possibles et les dispositifs financiers

1 **Renforcer l'accessibilité des cheminements doux et la signalétique pour faciliter les mobilités**
Poursuivre l'aménagement des sentiers touristiques, des voies et pistes cyclables.
(installation de mobiliers urbains, signalétique…)

2 **Valoriser l'offre de transport disponible sur la commune**
Intégrer dans les différents réseaux de communication de la ville l'offre de transports disponible et accessible pour tous les Chapelains (magazine municipal, site internet) ainsi que lors de la journée des nouveaux arrivants

3 **Poursuivre les actions de prévention dans le cadre des manifestations portées par la Ville**
Maintenir les actions de prévention autour de la sécurité routière dans le cadre des Rendez-vous d'Automne et y intégrer une action spécifique concernant l'usage du vélo

4 **Encourager la mobilisation de bénévoles pour le dispositif Auto-solidaire porté par la Maison Pour Tous**
Mise en place d'une action d'information sur le bénévolat afin de faciliter le recrutement de bénévoles et notamment pour répondre aux demandes de transports solidaires

1.3 Habitat : le parcours résidentiel

Pour vivre le plus longtemps possible, quels que soient son âge et sa situation et se sentir bien dans son logement, l'environnement doit être serein : pas de nuisance, pas d'incivilité, de délits. L'environnement doit être le plus accessible possible : proximité des services, des équipements adaptés, mobiliers, espaces.

L'environnement doit aussi permettre le développement des solidarités et une proximité avec les voisins. Pour se sentir bien dans son logement, il faudrait disposer d'un logement qui s'adapte à l'âge et à la perte d'autonomie potentielle.

Pour répondre à cet enjeu, la Ville de La Chapelle-sur-Erdre, dans les nouvelles programmations de logements en centralité, propose 10 % de logements bleus et/ou adaptés.

Au 1er janvier 2025, plus de 880 demandes de logements locatifs sociaux sont en attente. La part des demandes émanant des personnes âgées de plus de 70 ans augmente au cours de ces dernières années : 6,1 % (contre 5,7 % en 2022).

À La Chapelle-sur-Erdre, les dispositifs pour adapter son logement sont bien connus et repérés de façon générale. Pour autant, il est important de communiquer davantage sur les organismes qui financent, accompagnent l'adaptation du logement, permettent l'accès à un logement adapté et les alternatives entre la vie à domicile et la vie en établissement.

1.3 Habitat : le parcours résidentiel

Objectif : Renforcer les actions communales autour du parcours résidentiel, en matière d'adaptation du logement et les alternatives entre la vie à domicile et la vie en établissement.

1 **Maintenir le fléchage d'à minima 10 % de logements adaptés et bleus pour toutes nouvelles programmations en centralité**

Pour les programmations en centralité, vérifier le degré d'accessibilité de l'environnement (transport, services publics, commerces...), afin de proposer des logements bleus et adaptés dans le parc social locatif

2 **Valoriser les logements bleus et adaptés de l'ensemble du parc locatif social ainsi que les permanences habitat (ANAH, ADIL, SOLIHA)**

Communiquer auprès des habitants de la ville, de l'existence des logements bleus et adaptés positionnés sur les programmations en centralité

3 **Programmer différents temps de sensibilisation dans le cadre de manifestations organisées par la Ville**

Organiser de temps d'information et de sensibilisation autour des différentes formes d'habitat (colocation seniors, habitat inclusif, habitat regroupé...) et des possibilités d'adaptation du logement (financement, accompagnement...)

Atelier " Pensez son habitat de demain "
organisé par la Ville de La Chapelle-sur-Erdre, en partenariat avec SOLIHA et le CREAT- Nantes Métropole

2. MODES ET HABITUDES DE VIE

Contexte

Les modes et habitudes de vie désignent l'ensemble des routines, comportements et choix quotidiens auxquels les individus se livrent régulièrement. Qu'il s'agisse de l'alimentation, de l'activité physique, du sommeil, des consommations ou de la gestion du stress; toutes ces pratiquent influencent l'état de santé.

Ils constituent ainsi des déterminants de santé majeurs au même titre que les facteurs biologiques, environnementaux, sociaux ou économiques. Ces habitudes de vie ne relèvent pas uniquement de décisions individuelles, elles sont également influencées par le contexte de vie de chacun : niveau de ressources, conditions de travail, environnement social...

Les collectivités territoriales ont donc un rôle central à jouer en matière de prévention en agissant directement sur ces déterminants de santé. Une approche globale est nécessaire, et ce dès le plus jeune âge afin de favoriser des environnements et des conditions de vie propices à la bonne santé.

À La Chapelle-sur-Erdre, des actions de prévention existent de la petite enfance à l'âge adulte. Néanmoins, des actions complémentaires peuvent encore être engagées en matière d'alimentation, d'activité physique adaptée, de santé mentale...

Séance de Sport Santé Seniors
animée par le service des sports de la Ville de La Chapelle-sur-Erdre

2.1 Alimentation : des actions complémentaires de prévention

Si l'accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous est l'une des préoccupations des collectivités territoriales, la problématique de la précarité alimentaire demeure et augmente depuis ces dernières années. En 2022, 16 % des Français déclarent ne pas manger assez à leur faim.

À La Chapelle-sur-Erdre, l'accès à une alimentation saine et équilibrée fait partie des préoccupations de la Ville. On observe depuis quelques années, une augmentation des sollicitations pour de l'aide alimentaire auprès des travailleurs sociaux du service Action Sociale-CCAS : le nombre de familles accueillies par les Restos du Cœur est en progression (plus de 200 familles reçues à l'été 2023, dont 30 % issues de La Chapelle-sur-Erdre).

Plusieurs besoins sont repérés (*enquête "Ma santé dans ma ville"*) :

- Disposer d'informations sur les ressources du territoire en matière d'alimentation locale et de qualité ;
- Sensibiliser sur l'alimentation saine ;
- Disposer de ressources nécessaires pour se nourrir correctement.

Pour faire face à ces problématiques, plusieurs actions ont été engagées ; au-delà de l'orientation des usagers vers les structures d'aide alimentaire ou la transmission de chèques services par le Centre Communal d'Action Sociale :

- Un projet autour de l'alimentation porté par la Maison Pour Tous : actions de sensibilisation, ateliers cuisine… ;
- Un travail de réflexion autour des alternatives à la distribution alimentaire par le service Action Sociale-CCAS (projets paniers solidaires) en collaboration avec la Porte Ouverte Chapelaine ;
- Une action collective "d'aller vers" animée par une diététicienne lors d'une permanence des Restos du Cœur.

2.1 Alimentation : des actions complémentaires de prévention

Objectifs : Favoriser l'accès aux informations de prévention autour de l'alimentation
Favoriser l'accès à une alimentation saine et accessible aux publics fragilisés

1 **Poursuite des actions d'information collectives sur la thématique de l'alimentation en lien avec les partenaires locaux**

Ateliers de sensibilisation à destination des habitants sur la nutrition/dénutrition et les bienfaits de l'alimentation sur la santé… Tout en s'inscrivant dans les campagnes de prévention nationale

2 **Poursuite du projet "Paniers solidaires" par le service Action Sociale-CCAS en partenariat avec l'épicerie solidaire de l'association de la Porte Ouverte chapelaine (P.O.C)**

Distribution d'un panier de légumes toutes les deux semaines aux personnes éligibles aux aides facultatives du CCAS, après évaluation sociale (quinze personnes actuellement)

Atelier nutrition " Réinventez votre panier" ,
en partenariat avec les Restos du Cœur

2.2 Activités physiques et sportives : un accès facilité à la pratique sportive et aux offres existantes

Fort de son tissu associatif et d'infrastructures dédiées, La Chapelle-sur-Erdre est une ville dynamique, proposant une diversité d'activités. On recense 29 associations sportives sur la commune. Pour que tous les publics puissent en bénéficier, des freins sont à lever : la mobilité, l'accessibilité des lieux et les tarifs.

La présence de l'Office du Mouvement Sportif (OMS) sur le territoire facilite les échanges entres les clubs sportifs ; quelles que soient leur discipline et la typologie d'activités proposées.

L'offre sportive est diversifiée. Pour autant, l'offre d'activité physique adaptée pour tous nécessiterait d'être développée afin que les chapelains s'en saisissent plus facilement. Deux associations proposent des séances adaptées aux personnes en situation de handicap (Athlétic Club Chapelain Judo Jujitsu - Taïsa et le Nantes Métropole Futsal).

Pour pratiquer du sport en plein air, des équipements ont été installés par le service environnement dans la zone des Perrières. Aussi, il est possible d'effectuer des courses d'orientation sur la commune grâce à la création de parcours d'orientation par le service des sports. Sur les 25 parcours possibles, trois sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Cependant, des équipements supplémentaires seraient à installer dans le centre-ville et des aménagements seraient à renforcer : signalétique, toilettes publiques pour pratiquer la randonnée, sentiers pédestres accessibles...

Pour encourager la pratique sportive, la ville de La Chapelle-sur-Erdre a mis en place le "Bon d'Accès aux Loisirs" et le "Pass Seniors". Ils permettent de financer l'adhésion à une association sportive grâce à une participation de la Ville pouvant aller jusqu'à 75€. Ceci est valable pour les ménages disposant de ressources inférieures à 850 € de Quotient Familial, excepté pour les personnes en situation de handicap qui ne sont pas soumises à la condition de ressources.
Ils sont néanmoins peu connus et peu utilisés compte tenu du nombre de bénéficiaires potentiels.

2.2 Activités physiques et sportives : un accès facilité à la pratique sportive et aux offres existantes

Objectif : Favoriser la pratique sportive et renforcer l'information relative aux offres d'activités et aux dispositifs d'aide aux loisirs

1. **Mise à jour du guide des associations**
Identification et valorisation de l'offre adaptée via les supports de communication de la Ville

2. **Révision du dispositif d'aide aux loisirs (bons d' Accès aux loisirs et Pass seniors)**
Après la mise à plat du dispositif, réaliser une communication adaptée aux différents publics pour valoriser l'utilisation des bons

3. **Étudier la poursuite de l'offre de l'École de Sport Santé Seniors de la Ville**
Suite à l'ouverture de deux créneaux supplémentaires en 2024, étudier la faisabilité de la pérennisation de ces créneaux

4. **Développer l'offre de sport adapté sur la commune**
Organiser une campagne de sensibilisation à la pratique d'une activité sportive adaptée. Soutenir les associations dans leurs démarches (conventions, subventions...)

5. **Aménager un parcours santé en centre-ville avec des équipements adaptés**
Poser des équipements permettant la pratique d'activités sportives et co-organiser des animations autour du parcours avec les associations locales

6. **Aménager des espaces spécifiques pour faciliter la mise en mouvement et la pratique d'une activité sportive**
En tenant compte de la configuration des espaces verts, poser des équipements encourageant la mise en mouvement ou la pratique sportive et prévoir des animations adaptées

2.3 Addictions et conduites à risques : de la réduction des risques aux bonnes pratiques

La prévention des addictions et des conduite à risques constitue un enjeu majeur de santé publique. Les collectivités jouent un rôle essentiel en matière de sensibilisation et de prévention.

20% des Chapelains ayant répondu à l'enquête "*Ma santé dans ma ville*" estiment avoir besoin d'informations concernant les conduites à risques (alcool, drogues, tabac...). Selon eux, des actions de prévention sont nécessaires. Des publics prioritaires ont été identifiés : les jeunes (11-17 ans) et les adultes isolés.

Dans la commune, cette volonté se traduit par une approche transversale, mobilisant différents acteurs autour d'initiatives visant à réduire les risques et à promouvoir des comportements favorables à la santé et au bien-être de tous.

Plusieurs projets ont vu le jour :

- L'aménagement d'espaces sans tabac aux abords des écoles
- La planification d'actions de prévention autour des addictions, de l'alimentation en collaboration avec les association locales

Objectif : Encourager et promouvoir les bonnes pratiques pour réduire les conduites à risques

1 **Pour le public jeune : poursuite des interventions dans les collèges (gestion des écrans, réseaux sociaux, alcool...)**
Organisation de temps de sensibilisation, de débats thématiques, d'activités ludiques...

2 **Pour les jeunes adultes et adultes : mise en place des actions collectives d'aller vers sur les addictions en faisant appel aux partenaires locaux**
Sensibilisation sur les addictions et leurs conséquences, présentation des ressources du territoire, soutien aux démarches d'accès aux droits

2.4 Santé des enfants et des jeunes : Projet coordonné de la petite enfance à l'âge adulte

En 2022, la Ville s'est engagée dans la mise en place d'une Convention Territoriale Globale (CTG) en lien avec la Caisse d'Allocation Familiale, et ce en articulation avec le Plan Éducatif Local. Cette démarche vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants du territoire. Elle couvre de nombreux domaines : la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap…

Quatre axes ont été définis : accompagner la fonction parentale, partager une ville inclusive, se construire et devenir et vivre et agir ensemble. Une des priorités porte sur le bien-être et la santé de l'enfant sur les temps scolaires et périscolaires. Des actions sont mises en place tout au long de l'année. L'implication des acteurs vient renforcer la nécessité de poursuivre le travail engagé autour de cette thématique.

Depuis quelques années, la ville a formalisé son partenariat avec l'Instance Régional d'Éducation et Promotion de la Santé (IREPS) via une convention. L'objectif principal est d'améliorer l'état de santé des enfants en renforçant leurs compétences psycho-sociales (CPS). Deux groupes scolaires (Beausoleil et Doisneau) ont intégré le programme "En Santé à l'école".

Objectifs : Ouvrir les horizons et accompagner la réalisation les projets, prendre en compte le bien-être et la santé des enfants et des jeunes, apprendre à vivre ensemble

1. **Renforcer les compétences psychosociales des enfants et des jeunes**
   Organisation d'actions de sensibilisation et d'ateliers thématiques

2. **Soutenir les professionnels dans leur fonction**
   Organisation de formations pour les professionnels intervenant auprès des enfants et des jeunes

3. **Faciliter l'expression des besoins des jeunes**
   Mise en place de permanences d'accès aux droits pour les jeunes par les animateurs de l'Info Jeunes

2.5 Santé des femmes : Parcours santé de la femme

À La Chapelle-sur-Erdre, des difficultés d'accès aux soins gynécologiques sont relevées par les professionnels de santé, ainsi que par les femmes *(Source : enquête Ma santé dans ma ville).* En 2021, on note plus de 7 000 femmes chapelaines en âge de consulter un gynécologue (tranche d'âge de référence 15 à 74 ans) : 24% d'entre elles n'ont pas eu recours à des soins gynécologiques de 2017 à 2019 (pas de consultation de professionnels concernant la gynécologie).

En matière d'accès aux soins :
En 2021, on recense un gynécologue obstétricien et un gynécologue médical dans la commune. Au niveau départemental, 22 gynécologues médicaux et 64 gynécologues obstétriciens exercent en Loire-Atlantique. Ce nombre est en forte diminution ces dernières années.

Pour la réalisation de certains actes médicaux (palpation, frottis...), les patientes s'orientent vers leur médecin traitant ou les sages-femmes : celles-ci sont quatre sur la commune en 2021. Les sages-femmes sont habilitées à réaliser certains actes médicaux à visée préventive. Les femmes ayant des besoins plus spécifiques peuvent s'orienter vers des professionnels en dehors de la commune.

Un besoin d'information et d'accompagnement des femmes dans leur parcours de soins et ce dès le plus jeune âge est soulevé par les professionnels de santé, mais également par les Chapelains. Une nécessité de travailler avec les autorités compétentes est observée sur la commune, notamment au niveau de la prévention et des actions de dépistage. *(Source : enquête Ma santé dans ma ville).*

2.5 Santé des femmes : Parcours Santé de la femme

Objectifs : Sensibiliser les femmes sur le parcours de santé pour faciliter l'accès aux droits de santé et aux soins

1 **Dans le cadre d'*Octobre rose* : mise en place d'actions d'information et de sensibilisation autour du parcours de santé de la femme**

Action 1 " Cycle féminin, parlons règles "
Information sur le cycle féminin, les actions de dépistage, les ressources du territoire en matière d'offre médicale et associative

Action 2 " Réveil du corps, bien-être "
Atelier de mobilisation corporelle en présence d'une éducatrice sportive : comment prendre soin de soi au quotidien à travers des activités de bien-être (ex : yoga)

2 **Encourager l'installation de professionnels spécialistes sur la commune (gynécologues, sages femmes...)**

Action de sensibilisation "Santé des femmes" dans le cadre d'Octobre rose, en partenariat avec deux sages-femmes de la commune

2.6 Santé des publics vulnérables : Action coordonnée sur le site de la Métairie Rouge

L'accueil de certains publics spécifiques fait partie intégrante des obligations légales des communes, tels que les gens du voyage ou des familles roms vivant en squat ou en bidonville. Elles doivent leur garantir des conditions de vie dignes, en leur permettant d'avoir accès à un logement décent, aux services publics dans les domaines de l'éducation, de la prévention ou encore de la santé.

À La Chapelle-sur-Erdre, environ 200 personnes sont installées sur le site de la Métairie Rouge. Il s'agit d'un public en situation de grande fragilité et confronté à des problématiques multiples, souvent complexes : rupture ou éloignement du système de santé en raison de freins sociaux, administratifs ou linguistiques.

Un accompagnement renforcé est indispensable afin de favoriser leur insertion dans la commune, faciliter l'accès aux droit de santé, à la prévention et aux soins. Cet accompagnement doit s'appuyer sur des dispositifs de médiation en santé adaptés aux besoins spécifiques de chacune des personnes présentes sur le site.

Pour répondre aux besoins des familles, trois acteurs sont en intervention sur site :

- L'association "Les Forges médiation" > Informer sur les droits de santé, accompagner vers l'ouverture de droit en santé, vers l'accès aux actions de dépistage et aux soins ;
- La Protection Maternelle et Infantile Mobile du Département > Assurer le suivi des femmes et des enfants ;
- La médiation scolaire par les PEP > Aider dans les apprentissages scolaires et faciliter les liens entre l'équipe éducative, le service scolaire et les familles.

Objectif : Renforcer le soutien aux associations et institutions intervenant sur le site de la Métairie Rouge

1 Déploiement de la permanence mobile Chaptal de l'association Saint Benoît Labre (ouverture de droits)

2.7 Culture et loisirs : un accès facilité aux loisirs et aux offres culturelles

Fort de son tissu associatif et d'infrastructures dédiées (l'espace culturel Capellia), La Chapelle-sur-Erdre est une ville dynamique, proposant une diversité d'activités culturelles et de loisirs et ce quel que soit son âge. Plus de 200 associations œuvrent dans tous les secteurs. Elle dispose également d'une bibliothèque municipale qui propose des actions à destination des publics (portage de livres, partenariat avec d'autres bibliothèques...).

Une attention particulière doit être portée sur les publics isolés et éloignés des pratiques d'activités culturelles et de loisirs. Des dispositifs d'aide aux loisirs "Bons accès aux loisirs" et "Pass seniors" ont été mis en place afin d'encourager la pratique d'une activité culturelle ou de loisirs dans la commune. Cependant, pour que tous les publics puissent en bénéficier, des freins sont à lever : la mobilité, l'accessibilité des lieux ainsi que l'adaptabilité de certaines activités.

Objectif : Renforcer l'accès à la culture et aux loisirs, en particulier pour le public isolé et éloigné

1 **Renforcer la communication des offres d'activités de loisirs et culturelles**

Valoriser l'existence du guide des associations et du guide pratique auprès des publics éloignés d'une activité culturelle/ de loisirs et conserver le format papier du guide pratique de la Ville

Étudier l'élargissement de la présentation de la programmation culturelle de Capellia aux établissements médico-sociaux

2 **Valoriser l'utilisation des bons d'accès aux loisirs et du Pass seniors**

Après la réalisation d'un état des lieux de l'utilisation des bons "Accès aux loisirs" et du "Pass seniors", identifier les besoins non couverts et mettre en place une communication spécifique en fonction du public cible

2.7 Culture et loisirs : un accès facilité aux loisirs et aux offres culturelles

Objectif : Renforcer l'accès à la culture et aux loisirs, en particulier pour le public isolé et éloigné

3 **Soutenir les activités hors les murs proposées par la Bibliothèque Municipale Nelson Mandela**

Développer l'action du portage de livres à domicile pour les personnes en difficulté de se déplacer

4 **Valoriser l'offre de la bibliothèque sonore pour les personnes empêchées de lire**

Poursuivre la valorisation des outils adaptés disponibles à la bibliothèque municipale Nelson Mandela, ainsi que l'offre de la bibliothèque sonore : livres en gros caractères, audio livres, audio revues

5 **Encourager l'utilisation de l'offre de transport à la demande pour les habitants des zones plus reculées et l'organisation de co-voiturage**

Valoriser l'offre de transport Auto solidaire sur les programmations culturelles, de loisirs

3. PROMOTION, PRÉVENTION DE LA SANTÉ ET ACCÈS AUX SOINS

Contexte

La notion de santé ne se limite pas à la santé physique. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), elle est définie comme un état de complet bien-être physique, mental et social. Cet état de santé est étroitement lié à l'environnement physique et social, ainsi qu'aux habitudes de vie, jouant un rôle déterminant dans le maintien ou la détérioration de la santé.

L'accès aux soins est un enjeu majeur, en particulier pour les publics vulnérables ou éloignés du système de santé. Il s'agit non seulement de garantir une offre de soins disponible, accessible et de qualité, mais aussi de lever les freins économiques, géographiques ou administratifs qui peuvent entraver le recours aux services de santé.

La prévention et la promotion de la santé sont des leviers essentiels pour renforcer le bien-être des individus et prévenir les maladies, en particulier sur les territoires où les inégalités sont marquées.

Bien que la santé soit du ressort de l'État, elle demeure une préoccupation pour la Ville. Face à la dégradation de la démographie médicale sur la commune* et de l'inégale répartition de l'offre sur la métropole nantaise, cette situation nécessite la mise en place de réponses locales adaptées avec une approche globale de la santé centrée sur les déterminants de sociaux, économiques et environnementaux et visant à renforcer les capacités individuelles de chaque individu.

Action d'information collective autour des dispositifs de prévention proposés par le service Action Sociale - CCAS

** 9.28 pour 10 000 habitants*

3.1 De la prévention à l'accès aux soins

En matière de prévention

La Ville de La Chapelle-sur-Erdre, à travers son projet de prévention à destination de tous les Chapelains, co-organise des actions collectives de prévention visant à réduire les inégalité sociales et territoriales de santé. Selon l'enquête "*Ma santé dans ma ville*" et les professionnels de la prévention, certaines thématiques doivent être développées en priorité : le dépistage des maladies, les actions de sensibilisation autour de l'alimentation, les actions de prévention collectives liées à la santé mentale, la santé environnementale et l'accès aux droits.

En matière d'accès aux soins

À La Chapelle-sur-Erdre, en 2024, on recensait 19 médecins généralistes sur la commune dont la majorité exerce en centre-ville.
Des départs à la retraite de médecins traitant sont à prévoir au cours de ces prochaines années. Dans ce contexte, un nombre croissant d'habitants est à la recherche d'un médecin traitant ou a son médecin traitant en dehors de la commune (nouveaux habitants inclus).

Pour répondre aux différents besoins des habitants, il semble nécessaire de travailler sur l'accueil de nouveaux professionnels de santé sur le territoire, d'animer et de coordonner l'offre médicale.

En 2024, une convention de partenariat a été établie avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, le CCAS et la ville. Elle a pour objectif de développer les actions de prévention dans la commune et de favoriser l'accès aux soins.

Concernant l'intervention d'un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sur la commune, des besoins restent non couverts compte tenu de l'augmentation de la demande.

3.1 De la prévention à l'accès aux soins

Objectif : Renforcer la mise en place d'actions d'information et de prévention permettant de faciliter l'accès aux droits et aux soins

1 **Consolider les actions d'information et de prévention**

Établir une programmation annuelle des actions de prévention avec le service Action Sociale-CCAS, la Maison Pour Tous et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)

2 **Travailler sur l'attractivité de la ville**

Poursuivre les interventions des travailleurs sociaux du service Action Sociale-CCAS à la Faculté de médecine

Valoriser les ressources de la Ville en matière de services publics, de cadre de vie et de partenariat

3 **Soutenir l'installation des professionnels de santé sur le territoire**

Faciliter l'orientation des professionnels de santé vers le dispositif métropolitain d'accompagnement à l'installation et au maintien des professionnels de santé de premier recours

4 **Poursuivre l'interconnaissance des acteurs dans le champs de la prévention-santé**

Mettre en place "un Café des acteurs", réseau de professionnels et formaliser le réseau (conventionnement)

3.2 La santé mentale

La santé mentale se définit selon l'OMS comme étant "un état de bien-être dans lequel la personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et fructueux et contribuer à la vie de sa communauté".

Il est à noter que toutes les tranches d'âges sont touchées par des fragilités psychiques et ce d'autant plus depuis la crise sanitaire de la Covid-19.

À La Chapelle-sur-Erdre, les habitants peuvent être accompagnés après avis d'un médecin traitant par :

- des professionnels libéraux et médico-sociaux (psychologues, psychiatres...) ;
- le Centre Médico Psychologique d'Héric ;
- Epsylan pour une prise en charge en structures de soins (ex-CHS de Blain).

Pour les personnes âgées de plus de 65 ans, un accompagnement par un professionnel à domicile est possible.

Cette répartition de l'offre oblige un déplacement en dehors du territoire et peut fragiliser d'autant plus les publics isolés, qui ne sont pas véhiculés ou qui n'ont pas de proche à proximité pour les accompagner.

La santé mentale est aussi corrélée aux liens sociaux à travers des relations de voisinage, de proximité entretenues, à travers l'accès à des activités culturelles, de loisirs, et sportives. Malgré une offre diversifiée en matière de culture et de loisirs, plusieurs de services de proximité sont concentrés en centre-ville, ce qui entraînent une inégale répartition de l'offre et proposition d'animations dans certains quartiers.

La santé mentale fait partie des trois principaux sujets à investir. Un besoin d'actions collectives recentré sur les programmes et dispositifs de prévention-santé et le bien-être est un des leviers à actionner par la Ville.

3.2 La santé mentale

Objectif : Favoriser l'égal accès à l'information, l'animation et la mise en place d'actions collectives coordonnées en matière de santé mentale

1. **Mettre en place des actions collectives d'aller-vers sur la santé mentale auprès des habitants**
   Valoriser les relais possibles et réseaux d'entraide en matière de prévention (Centre Médico Psychologique, Dispositif "Mon Psy", associations...) dans le cadre de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale (exposition, pièce de théâtre, ciné-débat...)

2. **Développer les animations dans les quartiers pour favoriser le lien social**
   Poursuivre les interventions du centre socio-culturel dans les quartiers (et particulièrement aux Pérrières).
   Faciliter l'organisation d'activités collectives par les habitants (mise à disposition de moyens logistiques, temps de sensibilisation sur l'organisation d'évènements...)

3. **Développer des actions de sensibilisation auprès des acteurs locaux**
   Sensibiliser et acculturer les acteurs locaux (commerçants, associations...) autour du repérage des fragilités, aux notions de bien-être/mal-être

4. **Développer des actions d'information et de formation auprès des agents de la Ville**
   Promouvoir tous les dispositifs du territoire en lien avec la santé mentale auprès des agents qui accueillent et accompagnent le public (formation de premier secours en santé mentale, aide au répit des aidants, les conseils locaux en santé mentale...)

3.3 La santé mentale des jeunes

La santé mentale du public jeune
Les jeunes sont plus nombreux à déclarer avoir un mauvais état de santé psychique. Ce phénomène s'est accentué depuis la crise sanitaire de la COVID-19, entraînant chez certains jeunes des signes de dépression, d'anxiété, de troubles alimentaires, de phobie scolaire.
Le nombre de jeunes entre 13 et 18 ans traités par psychotropes est en augmentation de 23 % entre octobre 2020 et juin 2021.

À La Chapelle-sur-Erdre, les jeunes sont accueillis à l'Info Jeunes (ex-Point Information Jeunesse). Ils peuvent y trouver des informations sur tous les domaines de la vie quotidienne. Un support de communication a été réalisé afin de les aider dans leur parcours : "11-25 Le Guide".

Des actions de prévention leur sont proposées tout au long de l'année à l'Info Jeunes (bien-être, précarité menstruelle...). Des interventions dans les collèges sont également réalisées afin de les sensibiliser sur des sujets d'actualité de santé publique (alcool, tabac, sexualité...)

Une orientation vers la Maison des Adolescents (MDA)* à Nantes est possible pour celles et ceux qui souhaitent être accompagné.es.

Objectif : Favoriser l'accès à l'information et aux droits pour les jeunes en matière de santé mentale

1 **Poursuivre les interventions dans les collèges et la programmation d'actions de prévention sur la santé mentale à l'Info Jeunes**
Lors des interventions dans les collèges et à l'Info Jeunes, faire la promotion de l'offre de services disponible sur le territoire (Maison des Adolescents, Centre médico-psychologique...)

2 **Promouvoir la formation de premiers secours en santé mentale auprès des agents qui accueillent, accompagnent les jeunes**
En plus de la promotion de la formation de premiers secours en santé mentale, mettre à disposition des agents le guide en santé mentale réalisé par Nantes Métropole

**Maison des Adolescents :*
7 rue Julien Videment - 44000 Nantes

3.4 Aide et maintien à domicile

Les personnes ont pour souhait de se maintenir à domicile le plus longtemps possible. Elles peuvent bénéficier de certaines prestations à domicile grâce aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). Malgré une offre diversifiée (62 structures aux alentours de la commune), il est difficile de mettre en place rapidement un service d'aide à domicile en cas de perte d'autonomie : manque de personnel, délai de prise en charge...

À La Chapelle-sur-Erdre, les habitants identifient bien les différents services et les professionnels qui peuvent les orienter ou les accompagner dans leurs démarches pour une demande d'entrée en établissement ou la mise en place d'un SAAD (le CLIC, la Mairie et le Centre Communal d'Action Sociale). Ils identifient aussi d'autres services pour l'aide au ménage et au jardinage (ex : Solidarité Emploi). Les dispositifs d'aide (APA*, PCH**...) sont plus ou moins connus, mais les chapelains reconnaissent qu'ils s'en saisissent uniquement lorsque la situation devient urgente.

Dans certaines situations (hospitalisation ou rupture dans le parcours de soins), la mise en place d'un SAAD en urgence peut être problématique : indisponibilité d'un SAAD sur les créneaux souhaités, SAAD n'intervenant pas ou très peu sur le territoire... ; ce qui peut complexifier la situation du demandeur.

Objectif : Formaliser le partenariat avec les SAAD et favoriser une intervention rapide d'un SAAD lors d'une situation d'urgence de maintien à domicile

1 **Renforcer le partenariat avec les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile**

Après la réalisation d'un état des lieux des besoins :

- Organiser des rencontres avec les SAAD intervenant sur le territoire ;
- Proposer un conventionnement si nécessaire ;
- Engager la réflexion autour de la mise en place potentielle d'un service d'urgence ;
- Valoriser le travail engagé.

** Allocation Personnalisée d'Autonomie*
*** Prestation de Compensation du Handicap*

3.5 Bien vieillir et anticiper son vieillissement - Agir sur toutes les étapes de la vie

Le bien vieillir se prépare tout au long de la vie.
Bien vieillir, c'est prendre de l'âge en préservant sa santé physique (remise en forme, alimentation, sommeil...) et mentale (stimuler ses capacités cognitives, activités de loisirs et de lien social), d'autant plus lorsque l'on aide quotidiennement un proche en perte d'autonomie.

À La Chapelle-sur-Erdre, la population des personnes âgées entre 60 et 74 ans a augmenté de 41,8% en dix ans, entre 2009 et 2019, tandis que les personnes âgées de plus de 75 ans représentent 7,4% de la population totale en 2019, contre 5,4% en 2009.

Chaque année des actions de prévention sont organisées sur le territoire :

- Les Rendez-Vous d'Automne, évènement reprenant les ambitions nationales de la Semaine Bleue ;
- Un forum Seniors, organisé par Nantes Métropole pour accompagner les personnes âgées de 50 ans et plus qui souhaitent trouver de l'information sur les domaines de la vie quotidienne.

En complémentarité, les partenaires locaux et la Ville mettent en place des actions de prévention pour répondre aux enjeux du vieillissement de la population : des actions de sensibilisation pour prévenir l'épuisement des aidants, des ateliers mémoire pour préserver le plus longtemps possible ses capacités cognitives, des actions de lien social...

De la petite enfance jusqu'au grand âge, plusieurs recommandations sont préconisées pour ménager une vieillesse sereine : préparer sa retraite, aménager et adapter son logement pour y vieillir le plus longtemps possible ....

Anticiper son vieillissement est donc une étape de la vie qui se prépare, permettant de se saisir des dispositifs sans attendre que la perte d'autonomie s'installe.

3.5 Bien vieillir et anticiper son vieillissement - Agir sur toutes les étapes de la vie

Objectifs : Renforcer les actions de prévention autour du vieillissement et de la perte d'autonomie potentielle

1 Actions d'information et de prévention thématiques pour se préparer aux différentes étapes de la vie (vieillissement et changements de vie)

Dès 40 ans
Comment préserver son capital santé : promouvoir les actions de dépistage des maladies chroniques, cardiovasculaires…

De 55-65 ans
Comment se préparer à la période de fin d'activité professionnelle et à celle de la retraite : démarches, possibilité en bénévolat, le parcours résidentiel…

À partir de 65 ans
Comment se préparer à la perte d'autonomie potentielle et continuer de prendre soin de soi : l'accès aux soins et à la santé, les démarches liées à la mise en place d'un service d'aide à domicile, l'adaptation du logement, entretien de la mémoire, des capacités cognitives, physiques, la directive anticipée, les mesures de protections juridiques…

À partir de 75 ans
Comment maintenir des liens sociaux quelles que soient sa forme physique et sa forme psychique : activités adaptées, mobilité, audition, sommeil, alimentation équilibrée…

3.6 Isolement social et repérage des publics isolés

Quel que soit son âge, toute personne peut être en situation d'isolement. Différents facteurs peuvent en être à l'origine : l'absence d'entourage, l'environnement, le manque de mobilité et les problématiques de santé. Habitants et professionnels s'accordent à dire qu'il est difficile de repérer les situations d'isolement. Cet isolement peut engendrer de la détresse émotionnelle, de l'anxiété, de la dépression, du repli sur soi et une baisse d'estime de soi.

Les ressources existantes sur le territoire pour rompre l'isolement sont nombreuses ; visites de courtoisie du CCAS, Le Café Discut' du Centre socio-culturel de la Maison Pour Tous, les activités de répit pour les aidants de la Ville... Ces ressources sont connues par les professionnels qui accompagnent le public, mais sont moins identifiées par les publics isolés et mériteraient d'être valorisées.

Pour renforcer le lien social et les solidarités, l'accès à l'information joue un rôle important pour valoriser les actions existantes sur le territoire. L'engagement bénévole et citoyen est également un axe de travail à développer pour encourager la mobilisation des habitants sur les potentielles offres en bénévolat, pour favoriser les échanges entre bénévoles et la connaissance du statut.

Objectif : Renforcer et développer les dispositifs de veille sociale, de lien social pour favoriser les solidarités et lutter contre l'isolement

1. **Renforcer les outils de repérage des personnes isolées (registre de veille du CCAS, astreinte Plan Canicule...)**
   Après la mise à plat des outils de veille sociale ; étudier la mise en place d'une cellule de prévention (sensibilisation des professionnels, culture commune...)

2. **Renforcer l'interconnaissance des acteurs pour orienter et mobiliser les habitants**
   En s'appuyant sur les acteurs du territoire et du Café des acteurs, valoriser les réseaux d'entraide

3. **Soutenir la mobilisation du public sur les actions**
   Sensibiliser les acteurs du territoire autour des problématiques d'isolement
   Poursuivre les actions favorisant le lien social
   Renforcer le réseau de bénévoles du CCAS

4. **Encourager la mise en place d'évènements sur les quartiers**
   Mise à disposition de moyens logistiques par la Ville et promotion des évènements portés par les habitants

3.7 Aide aux aidants

En France, 9,3 millions de personnes soutiennent au quotidien un proche en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Elles viennent en aide, dans la vie quotidienne, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, à une personne en perte d'autonomie, du fait de l'âge, de la maladie ou d'un handicap.

À La Chapelle-sur-Erdre, les aidants repérés et accompagnés font état de leur fatigue physique et psychique, à leur sentiment d'isolement par rapport à leur proche…
Différents besoins sont identifiés :

- Besoin de répit, pour maintenir une vie sociale, pouvoir souffler et se ressourcer ;
- Besoin d'échanger avec d'autres aidants ;
- Besoin d'informations sur les droits, les aides possibles ;
- Besoin de soutien psychologique et besoin d'être soutenu.

La Ville poursuit activement son travail de mobilisation des aidants afin qu'ils puissent bénéficier des dispositifs proposés. Trois dispositifs locaux ont été mis en place afin d'offrir du répit aux proches aidants :

- **Le Café Parenthèse**

Espace de parole convivial existant depuis dix ans, où les aidants peuvent échanger sur leur quotidien, en toute bienveillance, sans jugement. Il est animé par deux psychologues. Un programme thématique leur sont proposés annuellement.

- **L'aide au répit**

Les aidants peuvent bénéficier d'une à trois consultations individuelles à domicile avec une psychologue financées par le CCAS. Cette aide vient en complémentarité du Café Parenthèse et permet de parler de sa situation d'aidant de façon plus individuelle.

- **Les ateliers ressources**

Temps de répit pour les proches aidants lancés en 2021. Depuis trois ans, plusieurs professionnels animent des ateliers d'art-thérapie, de sophrologie, d'activité physique douce… Ils ont pour objectif de soutenir les proches aidants dans leur quotidien et ainsi prévenir leur épuisement.

3.7 Aide aux aidants

Objectif : Faciliter l'accès aux offres de répit pour les aidants et leurs proches

1 **Mise en place d'actions de sensibilisation à destination des agents de la collectivité et des élus**

Après un recueil des besoins des agents de la collectivité, proposer plusieurs sessions de sensibilisation et de formation sur le repérage des proches aidants (situations complexes).

2 **Poursuivre "Le Rendez-vous annuel des aidants et de leurs proches" : temps d'information et de prévention**

Dans le cadre de la Journée Nationale des Aidants du 6 octobre, présentation par les partenaires locaux des données générales sur les aidants, des dispositifs de répit, des signes d'épuisement.

3 **Formaliser une formule prévention "Prendre soin de soi au quotidien"**

Cette formule regrouperait des séances individuelles avec un professionnel (ex : psychologue) et des activités collectives (activités de bien-être, activités sportives, groupe de parole...). Une séance sera consacrée à la présentation des dispositifs de répit sur le territoire. Un kit d'information "ressources du territoire" réalisé par la Direction de la Citoyenneté sera distribué à chaque aidant.

Action de sensibilisation à destination des aidants, en partenariat avec l'ADMR, Agré'âge et Joovia (associations proposant des temps répit aux aidants)

4. INFORMATION ET COMMUNICATION

Contexte

L'accès à l'information est essentiel pour être acteur de sa vie, de sa santé et pour exercer pleinement ses droits.

Pour que cette information soit accessible à tous et réutilisable au quotidien, il est indispensable de travailler sur une communication facile à lire et à comprendre. La communication ne se limite pas à la simple transmission d'information. Elle permet également de créer du lien, de mobiliser, convaincre et d'agir de manière efficace.

La dématérialisation croissante des démarches administratives peut fragiliser certains publics, notamment les personnes isolées. On constate une fracture numérique liée à l'absence d'équipement informatique à domicile, à un manque de connaissances suffisantes pour réaliser des démarches en ligne, ou encore à une appréhension face à l'usage de l'outil informatique. Cette fracture numérique limite l'accès à l'information et par conséquent l'exercice des droits.

Il semble nécessaire d'agir pour lutter contre la fracture numérique via des actions de médiation numérique ainsi que d'adapter la communication afin qu'elle soit disponible à tous les publics, quel que soit leur situation.

Permanence de médiation numérique sur La Chapelle-sur-Erdre,
en partenariat avec l'association *Le Coup de main Numérique*

4.1 Permanences de médiation numérique

L'inclusion numérique est un enjeu majeur de cohésion sociale. Pour répondre à cet enjeu, il est essentiel de mettre en place des dispositifs d'accompagnement adaptés comme la médiation numérique. Elle vise à réduire la fracture numérique par l'accompagnement des personnes dans l'appropriation des technologies afin de favoriser leur autonomie et leur inclusion dans la société. Elle apparaît comme une réponse essentielle pour faciliter l'accès aux droits, à la formation, à l'emploi, à la citoyenneté...

Cependant, des freins sont à lever pour certains publics :

- Les seniors isolés : public pour qui l'apprentissage de l'utilisation de l'outil informatique est déjà un premier obstacle.
- Les personnes d'origine étrangère : la barrière de la langue rend difficile la réalisation de démarches en ligne et peut nécessiter un accompagnement avec interprétariat et/ou traduction.
- Les personnes en situation de handicap : contenus web non adaptés aux différents matériels informatiques spécifiques (synthèse vocal, logiciels spécifiques...).

À La Chapelle-sur-Erdre, en 2020, un service "Espace de Médiation Numérique" a été déployé à titre expérimental. Il avait pour vocation de mettre à disposition des usagers des équipements informatiques, ainsi que l'accompagnement nécessaire à la réalisation de leurs démarches numériques. Cet espace a rencontré un succès ; raison pour laquelle la Ville a décidé de mettre en place deux permanences de médiation numériques ; une dans le centre ville le lundi et aux Perrières le mercredi avec l'association "Le Coup de Main Numérique".

En complémentarité, d'autres associations proposent des ateliers de médiation numérique et/ou multimédias : le centre socio-culturel la Maison Pour Tous, l'association ACIAH (Accessibilité Communication Information et Accompagnement du Handicap), le Club Amitié et Loisirs.

4.1 Permanences de médiation numérique

Objectif : Favoriser l'accès aux droits par la poursuite des permanences de médiation numérique

1 **Poursuivre le travail engagé sur les permanences numériques avec l'association "Le Coup de Main Numérique"**

Maintenir deux accueils hebdomadaires sur rendez-vous : au CCAS et sur le quartier des Perrières

Envisager le déploiement sur d'autres lieux d'accueil du public.

2 **Mise en place d'ateliers multimédias / ateliers thématiques proposés par la Maison Pour Tous et l'association ACIAH**

Développer une offre complémentaire de médiation numérique accessible à tous (personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes allophones)

3 **Promouvoir l'ensemble de l'offre de médiation numériques existantes sur le territoire**

Élaborer un guide d'information recensant les lieux de permanence de médiation numérique, les ateliers thématiques pour l'utilisation des outils, les actions de prévention autour de la fracture numérique

Atelier multimédia
organisé par le centre socio-culturel La Maison Pour Tous

4.2 Une communication adaptée et accessible à tous pour faciliter l'accès aux droits

L'accès à l'information, quel que soit le sujet traité constitue un enjeu central pour les habitants. À La Chapelle-sur-Erdre, de nombreux canaux de communication sont utilisés pour informer les habitants sur les actualités des services, des associations... : magazine municipal, presse locale, newsletter, calicot, réseaux sociaux... Ils offrent la possibilité aux habitants de se saisir de ces informations. À travers ses différents supports et canaux de communication, la ville veille à ce que les informations transmises soient accessibles à tous. Par exemple dans le magazine municipal, des articles en Facile à Lire et à Comprendre sont réalisés afin que les personnes en situation de handicap mental puissent accéder aux différentes actualités.

Pour faciliter la transmission d'information à ces publics, il semble nécessaire de conserver les supports papiers et d'adapter la communication auprès de ces publics.

Objectif : Faciliter l'accès aux informations et l'accès aux droits par la réalisation et la diffusion régulière d'une communication adaptée et accessible à tous

1. **Adapter le format du magazine municipal**
Étudier la faisabilité d'une insertion d'un ou de plusieurs feuillets détachables dans le magazine municipal pour les informations importantes.

2. **Développer des campagnes de communication sur les sujets de prévention**
Réaliser des articles, des posts, des vidéos sur les sujets prioritaires de prévention habitat, accès aux soins et prévention...

3. **Développer les articles en facile à lire et à comprendre dans le magazine municipal en associant l'association ADAPEILA**
Intégrer des articles complémentaires en FALC (Facile à Lire et à Comprendre) dans le magazine municipal

5. PARTICIPATION CITOYENNE

La participation citoyenne se définit comme étant une pratique démocratique qui consiste à associer les citoyens au processus de décision politique, en dehors des grands rendez-vous électoraux. Elle permet aux habitants non experts de donner un avis et de formuler des propositions sur des projets.

À La Chapelle-sur-Erdre, les lieux d'expression et les instances de participation citoyenne sont nombreux. Des groupes de travail thématiques ou d'autres formes d'instances de consultation incluant les habitants et les professionnels sont organisés (groupe de travail mobilité, groupe de travail sensibilisation...).

En fonction de la nature et la thématique de ces instances, la contribution de tous les habitants aux réflexions est difficile à obtenir. En effet, ces instances de participation ne permettent pas de recueillir la parole de tous les chapelains et notamment ceux qui sont isolés**.** Les publics fragilisés et isolés ont des difficultés à prendre part à ces temps de participation, même si la ville les organise à différentes échelles et en utilisant divers modes de communication. Il est également observé que les habitants concernés par les actions/projets et impliqués dans la vie de la commune se mobilisent plus et participent donc davantage aux instances de participation citoyenne. De ce fait, la représentativité dans les groupes de travail peut être questionnée.

Objectif : Renforcer la participation citoyenne et la représentativité du public sur les groupes de travail existants

1 **Mise à plat des groupes de travail existant sur la commune**
Retravailler le format des instances de participation citoyenne afin de faciliter la participation et l'implication de tous les habitants.

2 **Communiquer sur l'existence des instances de participation citoyenne aux habitants lors d'instances publiques**
Lors de temps de rencontre entre les élu.es, les agents de la ville et les habitants, informer les habitants sur les instances de participation citoyenne, les projets en cours et à venir.

5.1 Engagement citoyen-bénévolat

Depuis de nombreuses années, les solidarités locales trouvent un appui grâce à l'implication et l'engagement de bénévoles dans différentes actions. Le bénévolat se définit comme "*l'action de la personne qui s'engage librement, sur son temps personnel, pour mener une action non rémunérée en direction d'autrui ou au bénéfice d'une cause ou d'un intérêt collectif".*

Le bénévolat favorise l'initiative, la créativité ainsi que l'intégration et la participation sociale. La loi nationale du 15 avril 2024 vise à soutenir l'engagement bénévole et simplifier la vie associative, afin de lever les freins à l'engagement :

- le manque de temps
- le manque d'occasion
- une méconnaissance de l'offre d'associations à proximité du domicile.

À La Chapelle-sur-Erdre, le tissu associatif est dynamique ; l'engagement bénévole également. Pour les Chapelains, l'engagement bénévole "*permet de garder du lien avec les autres et d'être utiles" ; p*our autant, plusieurs associations et structures soulèvent la problématique du manque de bénévoles pour la mise en place des actions voire même pour assurer leur continuité.

Pour favoriser les liens sociaux, plusieurs réseaux de bénévoles existent et sont très actifs, pour exemples :

- Le réseau de bénévoles du CCAS (visite de courtoisie auprès de personnes âgées isolées)
- Le réseau de chauffeurs solidaires pour l'action "Auto-solidaire" (Maison Pour Tous)
- Les bénévoles qui œuvrent dans les associations chapelaines de loisirs, cultures, sportives ...

Selon la nature des actions, le besoin en bénévoles est différent.

Pour faciliter l'engagement, les habitants ont besoin d'identifier les différentes structures, la nature des actions, le niveau d'engagement et la durée de la mission.

5.1 Engagement citoyen-bénévolat

Objectif : Soutenir et promouvoir l'engagement bénévole

1 **Valorisation de l'offre existante et identification des nouveaux besoins en bénévoles**
Recenser les besoins des associations, des structures en bénévoles sur la ville de La Chapelle-sur-Erdre et communiquer sur les offres pour faciliter le recrutement de nouveaux bénévoles.

2 **Favoriser la connaissance du statut de bénévole**
Poursuivre les formations auprès des bénévoles du réseau du CCAS (statut, rôle, thématique liée à l'action...)
Étudier les mutualisations de formations auprès d'autres groupes de bénévoles, organiser de nouvelles formations pour se familiariser avec le statut de bénévole

3 **Distiller la culture du bénévolat lors d'un temps fort porté par la ville : organiser un temps d'échanges et de sensibilisation**
Mobiliser les jeunes retraités
Partage d'informations, d'expériences, témoignages (mutualiser les réseaux de bénévoles)

- Campagne de communication de la Ville pour recruter de nouveaux bénévoles -

6. LE PARTENARIAT

Le travail partenarial est une étape clé pour assurer la continuité de l'action publique locale. Il permet d'identifier les ressources locales, de construire une action cohérente avec les besoins du territoire et d'impliquer tous les acteurs dès le début des projets communaux.

À La Chapelle-sur-Erdre, le partenariat est riche, diversifié et actif dans de nombreux domaines : prévention, longévité, animation sociale territoriale…

Des conventions permettent de formaliser le partenariat et de déterminer leurs interventions sur différentes actions sur le territoire. Les partenaires peuvent aussi être sollicités sur différentes instances animées par la Ville.

Face aux enjeux du vieillissement de la population et à la nécessité d'investir davantage la prévention santé et l'accès aux soins, il semble nécessaire de renforcer le travail partenarial autour du repérage des personnes isolées, de la perte d'autonomie, de la santé physique et mentale. Ce travail partenarial est indispensable pour informer et mobiliser les habitants sur les actions existantes, pour signaler les situations complexes et prendre le relai en cas d'orientation du public vulnérable et ce pour tous les domaines de la vie quotidienne.

Objectif : Renforcer l'interconnaissance des acteurs et favoriser les coopérations afin de faciliter la mise en place des actions de prévention complémentaires

1 **Création d'un "Café des acteurs - réseau de professionnels" , instance de consultation et de travail entre acteurs du territoire**

Le café des acteurs aura pour mission de réaliser un état des lieux des problématiques de territoire en matière d'inégalités sociales et territoriales de santé, d'accès aux droits et d'identifier des propositions d'action pour y répondre.

2 **Coordination du Café des acteurs**

Valoriser le travail engagé par l'ensemble des acteurs : projets, actions temporaires, missions spécifiques…

Étudier la faisabilité de la mise en place d'un outil numérique permettant le partage d'actualité entre professionnels.

NOTES

Démarches
Plan Local de Santé
et
Ville Amie des Aînés

Contacts

Direction de la Citoyenneté et des Solidarités
polesolid.projets@lachapellesurerdre.fr
02 51 81 87 20

Ce document est consultable sur le site internet
de la Ville de La Chapelle-sur-Erdre :
www.lachapellesurerdre.fr
rubrique Mairie > Projets de ville

Édition : Ville de La Chapelle-sur-Erdre - Juillet 2025
Missions handicap/prévention-santé et seniors, en collaboration avec les services de la Ville et les partenaires du territoire